AR Prefecture
047-214703209-20261103-A202635-AR
Reçu le 03/11/2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

COMMUNE DE VILLEFRANCHE DU QUEYRAN

Arrêté de délimitation N°35-2026
Commune de VILLEFRANCHE DU QUEYRAN
Section E
« Ruelle de l'Eglise »
Sise « Le Bourg »

Le Maire de la Commune de VILLEFRANCHE DU QUEYRAN,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants,
Vu la volonté de constater la limite de la voie publique nommée « Ruelle de l'Eglise » au droit de la propriété riveraine et de délimiter entre la propriété publique communale relevant de la domanialité publique routière sis « Le Bourg » cadastrée section E non numéroté et la parcelle cadastrée section E n°874,

ARRÊTÉ

Article 1 : Limite de propriété
La limite de propriété est déterminée suivant le point: 4 (intersection mur mitoyen-nu du mur).

Article 2 : Limite de fait
La limite de fait correspond à la limite de propriété (voir article 1).

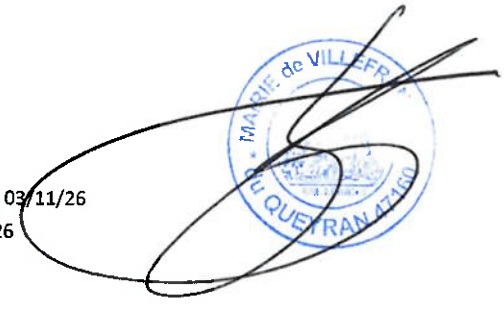
Article 3 : Régularisation foncière
La présente délimitation a permis de mettre en évidence la concordance entre la limite foncière de propriété et la limite de fait de l'ouvrage public. Aucune régularisation foncière n'est à prévoir.

Article 4 : Notification
Le présent arrêté sera notifié aux riverains concernés et à M. Patrick BOUÉ, Géomètre-Expert.

Article 5 : Recours
Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'AGEN dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'auteur de l'arrêté. Suivant les cas un recours hiérarchique peut être déposé devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de l'arrêté.

Fait à VILLEFRANCHE DU QUEYRAN, le 03/11/2026

Le Maire, Jean-Marie GOUYOU



Arrêté notifié aux riverains par courrier recommandé avec accusé de réception le : 03/11/26
Arrêté notifié par courrier simple à M. Patrick BOUÉ, Géomètre-Expert le : 03/11/26
Arrêté affiché aux portes de la Mairie le : 03/11/26

Mise en ligne le : 03/11/2026 15:17 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : mairie
https://www.intramuros.org/villefranche-du-queyran/documents_administratifs/85841